



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 40
 Pouvoirs..... 03
 Excusés..... 00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

EM/SU

N°2017-11-05 : OAP CHANZY – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS - GRAND EST ET LA SOCIETE LES NOUVEAUX CONSTRUCTURES EN VUE DE REALISER UNE OPERATION SUR UN TERRAIN SIS 101-109 AVENUE ARISTIDE BRIAND A LIVRY-GARGAN - MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE ET DES MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Le jeudi 16 novembre 2017 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 03 novembre 2017.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN	Sonia BELARBI	Jean-Marie MARCZAK
Gérard PRUDHOMME	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Georges GUILBERT (arrivé à 19h50 pour la délibération n°2017-11-04)
Serge MANTEL	Marie-Madeleine COLLET	Françoise BITATSI-TRACHET
Martine DURIEUX-ARNAUD	Gérard LANTERI	Jean-François MAGNIEN
Roselyne BORDES	Didier LAFARGUE	Laurence HODE
Arnold VOILLEMIN	Corinne CARCREFF	Magali DAUBA
Kaïssa BOUDJEMAI	Eric NANTI	Armen PAPAZIAN
Olivier MICONNET	Laurent PIRON	Serge LE BOZEC
Annick MONIER	Ghislaine NEBIE	Bernadette PIRON-RENAULT
Salem AIDOU DI (arrivé à 19h45 pour la délibération n°2017-11-04)	Grégory FICCA	Sébastien CONSTANT
Nicole LELLOUCHE	Cédric LE COZ	
Philippe ARNAUD	Donni MILOTI	
Lucie LE COZ	Nathan HADDAD	
Jean-Sébastien ROUCHET	Aurélie MANTEL	
	François DIONNET	
	Josiane GEOFFROY	

Pouvoirs :

Meriem BEN NASER à Kaïssa BOUDJEMAI
 Regaya FERJANI à Salem AIDOU DI
 Véronique PREUX à Marie-Thérèse LE BLEGUET

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur LANTERI a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le Code l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2015,

Vu le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à signer entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est, la Ville de Livry-Gargan et la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, joint en annexe,

Vu la réunion de la 2^{ème} commission permanente du 09 novembre 2017,

Considérant que la ville a défini des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour le secteur Chanzy, afin d'assurer une meilleure intégration des futurs projets de TCSP à travers une requalification urbaine et fonctionnelle des secteurs impactés. Cela concerne aussi le traitement des principales entrées Ouest de la ville, l'ex-RN3 et le développement du secteur « Briand-Sully-Sudrot » qui accueille le nouveau commissariat de police,

Considérant que le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet de contribuer au financement des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants dans le centre-ville,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 34 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMIN
Kaïssa BOUDJEMAÏ +
Meriem BEN NASER
Olivier MICONNET
Annick MONIER
Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI

Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD
Lucie LE COZ
Jean-Sébastien ROUCHET
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET +
Véronique PREUX
Marie-Madeleine COLLET
Gérard LANTERI
Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI

Laurent PIRON
Ghislaine NEBIE
Grégory FICCA
Cédric LE COZ
Donni MILOTI
Nathan HADDAD
Aurélie MANTEL
François DIONNET
Josiane GEOFFROY
Jean-Marie MARCZAK

- 09 voix contre :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Georges GUILBERT
Françoise BITATSI-TRACHET
Jean-François MAGNIEN

Laurence HODE
Magali DAUBA
Armen PAPAZIAN

Serge LE BOZEC
Bernadette PIRON-RENAULT
Sébastien CONSTANT

- Article 1 : Approuve la convention de PUP à signer entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est, la Ville de Livry-Gargan et la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, pour la réalisation d'un programme de logements d'environ 7988,15 m² de SDP, sur un terrain sis 101-109 avenue Aristide Briand, et le montant de la participation forfaitaire établi à 142 €/m² de SDP (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension du réseau ERDF).
- Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Article 3 : Approuve la mise en place d'un périmètre de participation élargi conformément à l'article L.332.11.3 II du code de l'urbanisme.
- Article 4 : Approuve le programme d'équipements publics répondant aux besoins des futurs habitants.
- Article 5 : Approuve le montant forfaitaire de la participation à la charge des opérateurs.
- Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Annexe 1 : Projet de convention de PUP

Annexe 2 : Plan du périmètre

Ainsi fait et délibéré en séance le 16 novembre 2017.

7-4
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20171116-2017-11-05-DE
Date de télétransmission : 21/11/2017
Date de réception préfecture : 21/11/2017